

Proposition de prestations avec tarification.

Prestations proposées :

1. Etablir la généalogie directe en la forme descendante sous forme d'un Livret composé :

- a- Arbre généalogique,
- b- la dévolution successorale,
- c- les pièces justificatives.

Le coût estimatif : 33 000 frs par génération (Hors taxe)

2. Justifier la qualité d'héritier des signataires des contrats de bail :

le coût estimatif : 7 000 frs par Signataire (Hors taxe)

3. Constitution et suivi des dossiers fonciers au forfait :

- En vue de préparer une Notoriété après décès,
- En vue de préparer un Testament,
- En vue de préparer une Donation,
- En préparation d'un Projet de Partage,

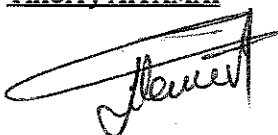
Le coût estimatif : ~~12 000 frs~~ (Hors taxe)
8.000 Fr.

N.B : les clients paieront les actes chez le notaire.



4. Recherches des Ayants droits pour les terres vacantes :

Thierry AITAMAI



Madame Linda AKEOU
 Bureau e.secrétariat Polynésie Transcription & Généalogie
 Até n° 02143/MAF du 15/03/2022 modifié - Carte prof. N° 2022-G-030
 Assurance multirisque professionnelle GAN n° C97141
 RCS : 192382 A - NT : 288738
 PK 53,100 côté montagne, PAPEARI, TEVA I UTA
 B.P. 8696 - 98719 TARAVALO - Tél. : 89 420 488
 courriel : e.secretariatpolynesie@gmail.com



TARIF T.T.C (comprenant TVA 13%) DES PRESTATIONS GENEALOGIQUES -01/01/2024

Définitions simples

Généalogie : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles
 Génération : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu
 Filiation : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants
 Souche : Enfant du Decujus (défunt)
 Ligne directe : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier

PRESTATIONS - ACTIVITES	TARIF HT	TARIF TTC
Consultation		
Consultation généalogique, entretien, renseignements, analyse et vérification des pièces généalogiques remises par le client, avec ou sans devis estimatif	15 000	16 950
Frais de dossier	gratuit	gratuit
Qualification de la demande		
Généalogie ligne directe descendante du demandeur (par génération ou par ligne horizontale)**	20 000	22 600
Généalogie par souche si actes d'état-civil ou documents fournis par le client**	20 000	22 600
Généalogie mixte ascendante et descendante (par génération)	20 000	22 600
Démarches effectuées par le généalogiste pour trouver les individus	20 000	22 600
Pour une généalogie excédant 7 générations, une remise de 10 % est accordée à chaque génération. La 1ère et la dernière génération sont offertes.		
Les commandes de FIGS à 200F/fiche et actes d'état-civil payants dans certaines communes sont à la charge du client.		
Contrôle généalogique		
Contrôle et vérification des données (Actes d'état-civil-FIG Fiche d'Informations Généalogiques-Notoriété après décès-Jugement, livret de famille)	15 000	16 950
Mise à jour à jour des données de la FIG détenues par la DAF, <u>nécessaire</u> avant élaboration de la généalogie		
Contrat de prestations		
Contrat des prestations avec le client établi après acceptation du devis et versement d'un acompte	gratuit	gratuit
Pour chaque prestation généalogique : un rapport ou livre relié complet comprenant les actes d'état-civil, les notoriétés après décès, les jugements relatifs aux filiations, les fiches de recherches généalogiques de la DAF et arbres généalogiques sont délivrés au client.	gratuit	gratuit
Arbres généalogiques		
Les arbres généalogiques supplémentaires plastifiés (maxim. 2, format A4 et A3 couleur avec ou sans insertions de photos des individus) sont délivrés gratuitement. Pour les formats A1 à A0, c'est selon le tarif d'un prestataire d'imprimerie.	gratuit	gratuit

N.B : Avec l'acceptation du devis, le contrat signé et validé, le versement d'un acompte de 50 %, les recherches ou la prestation généalogique peuvent démarrer.

* Tous les actes d'Etat-Civil, jugement, livret de famille, notoriété et FIG sont fournis par le client **A la demande du client

Monsieur BOOSIE Joseph Yannick

Papara, le vendredi 26 avril 2024

Généalogiste agréé

Carte 2020-G-0018 du 08 juin 2020

Papara Pk 30 côté mer -secteur Tiama'o

Vini : 87 71 25 12 – Mail : yannickboosie@gmail.com



A

Madame BESSERT Sylvie

Direction des Affaires Foncières

Mail : sylvie.bessert@foncier.gov.pg

Objet : Modification de mes honoraires

P.j. : Tarification enregistrée le 12 juillet 2021

Madame ;

Je vous informe qu'à compter du **jeudi 02 mai 2024**, mes prestations de service seront modifiées comme suit. **Au choix du client**, je propose **deux tarifications** pour lesquelles, **les parties « client et prestataire de service »** seront tenues de s'y conformer (Art. LP.3 -Contrat de prestation de service-Loi de Pays n° 2018-12 du 12/04/2018)

Il s'agit des tarifications suivantes :

- 1- **27 000 frs/TTC par génération en filiation directe (et/ou) par souche familiale en filiation collatérale.**

Cette tarification comprend l'exécution de tout le travail en commençant par (les recherches généalogiques, la mise à jour des fiches d'informations généalogiques individuelles de la DAF, la fourniture des actes d'état civil avec le cas échéant des procurations, l'édition des graphiques généalogiques en format A-4 et A-3.

Le client se verra remettre à la fin des travaux **un document généalogique** dans le quel seront inclus **tous les pièces administratives** précédemment indiquées ; ainsi qu'un reçu et facture.

- 2- **13 500 frs/TTC par génération en filiation directe (et/ou) par souche familiale en filiation collatérale.**

Cette tarification comprend uniquement l'édition des graphiques généalogiques en format A-4 et A-3.

Le client devra fournir tous les documents suivants (fiches d'informations individuelles de la DAF mises à jour, les actes d'état civils et si possible des actes de notoriété après décès). Le client se verra remettre à la fin des travaux un reçu et facture.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

M. BOOSIE Joseph Yannick

HITINUI TUPUNA

BRANDER Yvette
Généalogiste Agréé

Définitions

Généalogie : Etude de la filiation en ligne directe et collatérale

Filiation : Lien de parenté qui unit les ascendants et les descendances

Génération : degrés successifs

Souche : héritiers du De cujus (défunt)

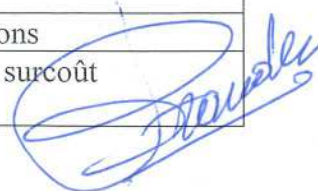
Ligne directe : Relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier

Procédure, prestations et tarifs

Activités	NON	OUI	Tarif (XPF HT)
<u>1-Consultation :</u> Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le demandeur et le généalogiste sur la prestation sollicitée, le prix et les modalités de traitement du besoin exprimé		X	5. 000 Par consultation
<u>2-Pré analyse du dossier :</u> - Pré analyse du dossier et Etude des pièces		X	30 000
Qualification de la demande : - Ligne directe (par génération) - Par souche (par génération) - Autres prestations		X X X	25 000 25 000 3 500/ heure
Etude généalogique et prestations : - Temps de recherches - Analyse - Rédaction du rapport - Édition arbre généalogique		X X X X	
Contrôle généalogique : - Vérification des données - Proposition d'une Mise à jour des données détenues par la DAF.		X X	10 000 10 000
Frais annexes complémentaires : - Prix des documents - Déplacement (parking, avion, essence)		X X	Pris en charge Par le client
<u>3- Contrat de prestations :</u> • Rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération • copie du contrat ou (devis) à remettre au client • Signature du contrat par les parties		X X X	20 000

NB: 1 acompte de 50 % est versé à la signature du contrat de Prestations

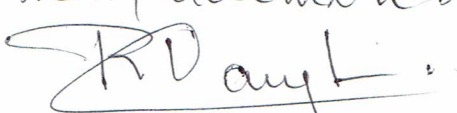
Tarif susceptible de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût



Raymond Eugène Tetumanua DAUPHIN
né le 21 juillet 1946 à Papeete
Exerçant mon activité à Papara
PK 35,200 côté mer 98712 Papara
BP 120303 – 98712 Papara
Vini : 87 71 70 07
Email : agencetiarenui@mail.pf

II-Procédure, prestations et tarifs			
ACTIVITES	NON	OUI	TARIF (HT)*
1-Consultation : Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement			Aucun honoraire demandé.
2- Etablissement de devis Pré-analyse du dossier Qualification de la demande			Aucun honoraire demandé.
Ligne directe			10.000 francs + TVA par degré de parenté.
Par génération			
Par souche			
Autres prestations			
Etude généalogique et prestations : - temps de recherches - analyse - rédaction du rapport - édition de l'arbre généalogique			Honoraires compris dans la somme ci-dessus.
Contrôle généalogique : - vérification des données - proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF			Honoraires compris dans la somme ci-dessus.
Frais annexes complémentaires : - prix des documents - déplacement (parking, avion, essence...)			Payable avant le déplacement 5.000 francs + TVA par déplacement Le montant de l'acompte est défini entre les parties.
NB: 1 acompte est versé à la signature du contrat de prestations			
3- Contrat de prestations : - rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération - signature du contrat par les parties - remise d'un exemplaire du contrat au client			Contrat daté et signé par les parties.

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût ou une baisse de coûts.

Papara le 14 décembre 2020


TARIFICATION

FONCIER POLYNESIE
FONCIER FORMATION
FENUA TRANSCRIPTEUR

Représenté par M. DEUTSCHER Arnaud
(Généalogiste/Agent de transcription et formateur foncier).

N° RCS : TPI 2000 300 A / N° TAHITI C 05 028

Bureau détaché : Papeete 53 rue Maréchal FOCH Immeuble KOO MEN TONG

Tél. 87 77 56 33/ Mail: foncierpolynesie@gmail.com

BP 44909 – 98713 PAPEETE

<u>I-Définitions simples</u>			
<i>Généalogie</i> : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles			
<i>Génération</i> : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu			
<i>Filiation</i> : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants			
<i>Souche</i> : Enfants du De cujus (défunt)			
<i>Ligne directe</i> : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier			
<u>II-Procédure, prestations et tarifs</u>			
ACTIVITES	NON	OUI	TARIF (HT)*
<u>1-Consultation :</u> Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement		X	Gratuit
<u>2-Etablissement de devis :</u> Pré-analyse du dossier		X	Gratuit
<i>Qualification de la demande :</i> En ligne directe		X	Forfait de 30.000 fr
En ligne directe et collatérale (frères/soeurs)		X	Forfait de 50.000 fr par génération
Autres prestations		X	Consultation spontanée : 12.000 fr (hors cadre d'un contrat conclu avec le client)
Recherches ponctuelles sur les personnes (recherche d'un acte ou d'un héritier)		X	Sur demande (avec devis gratuit)
<u>3- Contrat de prestations :</u> Rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération signature du contrat par les parties remise d'un exemplaire du contrat au client		X	Gratuit

T A R I F I C A T I O N au 1er Janvier 2022
1. Quelques définitions simples

Généalogie	recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles
Génération	ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu
Filiation	lien de parenté qui unit les ascendants et descendants
Souche	enfants du défunt (appelé également « De cujus »)
Ligne directe	relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier

2. Procédures, prestations et tarifs

N°	Activités	Tarif (hors taxes) *
2.1	Consultation : Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement.	Offert
2.2	Etablissement de devis : préanalyse du dossier	Offert
2.2.1	Qualification de la demande	
2.2.1.1	Ligne directe	29 500 F CFP
2.2.1.2	Par génération	29 500 F CFP / génération
2.2.1.3	Par souche	29 500 F CFP / génération
2.2.1.3.1	Par personne supplémentaire (dans la génération)	1 650 F CFP / personne
2.2.1.5	Autres prestations	Autre prestation à définir avec le client puis établissement d'un devis estimatif.
2.2.2	Etude généalogique et prestations	
2.2.2.1	Temps de recherches	Compris dans « qualification de la demande ».
2.2.2.2	Analyse	Compris dans « qualification de la demande ».
2.2.2.3	Rédaction du rapport	Compris dans « qualification de la demande ».
2.2.2.4	Edition de l'arbre généalogique	Prestation à définir avec le client puis établissement d'un devis estimatif.
2.2.3	Contrôle généalogique	
2.2.3.1	Vérification des données	Estimation du temps de travail de vérification puis établissement d'un devis estimatif.
2.2.3.2	Proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF	Prestation à définir avec le client puis établissement d'un devis estimatif.
2.2.4	Frais annexes complémentaires	
2.2.4.1	Prix des documents	Définition des documents à fournir puis établissement d'un devis estimatif.
2.2.4.2	Déplacement (parking, avion, essence...)	Définition du déplacement puis établissement d'un devis estimatif.
2.2.4.3	Acompte versé à la signature du contrat de prestations	Acompte de 40% du montant (taxes incluses) du devis

3. Contrat de prestations

3.1	Rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération	Offert
3.2	Signature du contrat par les parties	Obligatoire conformément à l'article LP 3 de la loi du pays n° 2016-12 du 12 avril 2016 modifié portant réglementation de l'activité de généalogie en Polynésie française
3.3	Remise d'un exemplaire du contrat au client	Obligatoire conformément à l'article LP 3 de la loi du pays n° 2016-12 du 12 avril 2016 modifié portant réglementation de l'activité de généalogie en Polynésie française

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.

geneatahiti987@gmail.com

(689) 87 778 625

Carte professionnelle n° 2018.G.0001

Arrêté d'autorisation d'exercer n° 6009 / MED du 9 juillet 2018

12, aroa Atioo - Punaauia PK 12,8 côté mer

BP 1502 - 98703 Punaauia - Tahiti - Polynésie française

N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés : RCS 11 1258 A

N° TAHITI : 157 800 - N° TAHITI ITI : 002

TARIFICATION

GENEA OFFICE

Mme Loïse Vaihere FOUCHE

Carte professionnelle n° : 2020.G.0024

BP : 61001 – 98704 FAA'A TAHITI / Tél. : 89 54 77 10 / SUR RENDEZ-VOUS

Courriel : genea.office@gmail.com / N° Tahiti 641902 – N° RCS : 18 1153 A

<u>I-Définitions simples</u>			
<i>Généalogie</i> : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles <i>Génération</i> : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu <i>Filiation</i> : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants <i>Souche</i> : Enfants du De cujus (défunt) <i>Ligne directe</i> : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier			
<u>II-Procédure, prestations et tarifs</u>			
ACTIVITES	NON	OUI	TARIF (TTC)*
1-Consultation : Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement		X	3500 F
2-Etablissement de devis : - Pré-analyse du dossier <i>Qualification de la demande :</i> - Ligne directe - Par génération - Par souche - Autres prestations		X	25 000 F <i>*Tous les actes et documents seront fournis par le client</i>
		X	
		X	30 000 F/Génération
		X	30 000 F/Souche
		X	A définir (Devis supplémentaire)
<i>Etude généalogique et prestations :</i> - temps de recherches - analyse - rédaction du rapport - édition de l'arbre généalogique <i>Contrôle généalogique :</i> - vérification des données - proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF <i>Frais annexes complémentaires :</i> - prix des documents - déplacement (parking, avion, essence...) NB: 1 acompte est versé à la signature du contrat de prestations		X X X X X X X X X	(Feront l'objet d'un Devis supplémentaire) Acompte de 50% du devis
3- Contrat de prestations : - rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération - signature du contrat par les parties - remise d'un exemplaire du contrat au client		X X X	

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.

Georges FROUGE

CAFIM - Fae Hana Fenua
 BP 35 - 98741 Atuona - Hiva Oa
 Marquises - Polynésie française
 Tel 689 87 29 06 67
 contact@caf.im - www.caf.im

TARIFICATION DES PRESTATIONS DE GÉNÉALOGIE

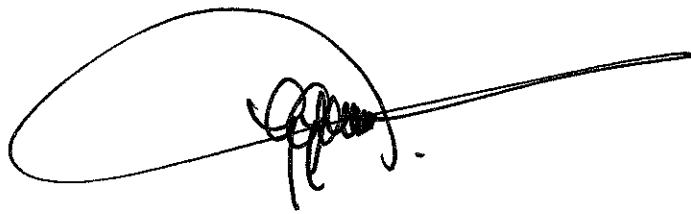
N°	Désignation	Tarif HT
0	Etude préalable du dossier (forfait) Identification du nombre d'individus Commandes des fiches généalogiques à la DAF Numérisation des pièces Fiches généalogiques délivrées par la DAF (par fiche)	5.000 FCP 350 FCP
1	Généalogie successorale	
1.1	Généalogie appuyant une dévolution successorale transgénérationnelle (forfait par individu)	2.500 FCP
1.2	Tableau des ayants droit avec coordonnées et quotités (forfait par ayant droit)	1.500 FCP
2	Généalogie ascendante 5 générations	
2.1	De Cujus, Parents, Grands-parents (GP), Arrières GP (AGP), AAGP	60.000 FCP
2.2	Complément généalogie mixte (forfait par individu)	2.500 FCP
	Les dossiers de généalogie comprennent : <u>En format numérique</u> - Copie des actes d'état civil et de notoriété - Copie des annexes éventuelles appuyant le rapport (déclarations de succession ; titres de propriété...) - Arbre généalogique synthétique <u>En format papier</u> - Fiches généalogiques délivrées par la DAF - Rapport complet en format A4	
3	Frais d'impression (par page)	
3.1	Format A4	200 FCP
3.2	Format A3	300 FCP
3.3	Format A2	600 FCP
3.4	Format A1	1.000 FCP
3.5	Format A0	2.000 FCP
3.6	Au delà de A0 (au mètre linéaire)	600 FCP

TARIF APPLIQUE

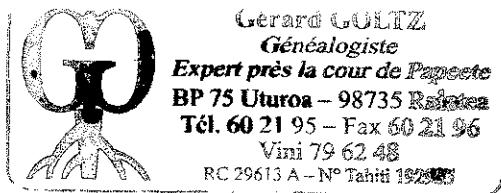
Tarif unique : 5000 Fp/h.

La facture est établie à raison du tarif horaire selon la durée des recherches et de la mise au propre de la généalogie auxquelles s'ajoutent le coût du transport avion Aller/Retour de Raiatea et la TVA.

Fait à Tevaitea pour Alovis le Valois
ce que de droit, le 04 juillet 2018



G. GOLTZ



Hugues HAAS
BP : 7829-98719 Taravao
Vini : 87 73 19 47

Taravao le 24 juillet 2019

A
Madame Sylvie CLARK
Affaire suivie par Madame Clarita Maino

Objet : Demande de pièces complémentaires
« Activité généalogiste »

Réf : ma demande datée du 25 juin 2019
Loi n°2016-12 du 12 avril 2016 notifiée
Arrêté n°38-CM du 05 janvier 2018

Madame,

Pour faire suite à votre courrier du 11 juillet 2019, je me permets de préciser que :

Mon activité de Médiateur se limite, de par mes responsabilités au Conseil de l'Ordre des Médecins de Polynésie Française, à assurer les conciliations lors de plaintes de patients envers un médecin, ou de médiation avec le Centre Hospitalier de la Polynésie Française, cette activité étant bien entendu bénévole.

Il n'y a donc aucun rapport avec la fonction de Médiateur Foncier que je n'exerce pas à ce jour.

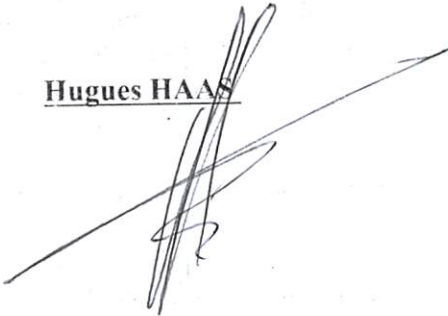
Suite à votre demande, je vous adresse ma grille tarifaire envisagée pour la fonction de Généalogiste que je souhaite exercer :

- 1- généalogie pour une génération, le forfait est de 30 000 CFP sachant qu'une génération étant de 30 ans, on peut prétendre remonter à environ 150 ans en arrière.
Cette demande d'honoraires est la même pour la recherche par souche.
On peut fournir un arbre généalogique ainsi que des copies des actes d'état-civil à la demande
- 2- Si l'on recherche une généalogie soit de fils en père soit de fille en mère le forfait envisagé est de 20 000 CFP par génération.
On fournira également un arbre généalogique ainsi que des actes d'état-civil existant.
- 3- Pour l'élaboration d'un arbre généalogique complet sur 150 ans, on établira un devis.
- 4- Des recherches particulières sont à étudier suivant la demande pour lesquelles on envisage des honoraires de 10 000 CFP par heure.
- 5- Suivant des demandes spéciales avec déplacement ou non dans les îles voir en France continentale, chaque cas sera étudié en convenance avec le demandeur (par exemple forfait de 25 000 à 50 000 CFP).

En espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Hugues HAAS



GENESIS

Way HUNTER

Consultante en Affaire Foncière - Généalogiste

BP 3373 - 98703 PUNAAUIA

N°TAHITI F57386

89 50 55 69

genesis.hunterwh@gmail.com

TARIFICATION 2024

ACTIVITES	TARIF	HT	TTC
CONSULTATION			
1ère Consultation et entretien préalable		Gratuit	
Pré-analyse d'un dossier		20 000	22 600
Honoraires (Tarif / heure)		4 500	5 085
Etablissement d'une généalogie			
Ligne directe		30 000	33 900
Par génération		30 000	33 900
Par souche		30 000	33 900
Autres prestations		A définir avec le client	
Etude et Recherche			
Temps de recherche			
Analyse et vérification		Devis	
Rédaction du rapport		supplémentaire	
Edition de l'arbre			
Frais annexe complémentaire			
Impression de documents		Devis	
Déplacements (avion, parking, ...)		supplémentaire	
Envois postaux			
Recherche foncière			
Recherche d'une terre / bien immobilier			
Cadastre et plans divers		Devis	
Rédaction d'un rapport		supplémentaire	
Versement d'arrhes 45% du devis à la signature du contrat			

HUNTER Généalogie

Wilson HUNTER

Consultante en Affaire Foncière - Généalogiste

BP 3373 - 98703 PUNAAUIA

N°TAHITI

[89 78 52 36](tel:89785236)

wilshunter69@gmail.com

TARIFICATION 2024					
	ACTIVITES		TARIF	HT	TTC
CONSULTATION					
	1ère Consultation et entretien préalable			Gratuit	
	Pré-analyse d'un dossier			20 000	22 600
	Honoraires (Tarif / heure)			4 500	5 085
	Etablissement d'une généalogie				
	Ligne directe			30 000	33 900
	Par génération			30 000	33 900
	Par souche			30 000	33 900
	Autres prestations			A définir avec	
				le client	
	Etude et Recherche				
	Temps de recherche				
	Analyse et vérification			Devis	
	Rédaction du rapport			supplémentaire	
	Edition de l'arbre				
	Frais annexe complémentaire				
	Impression de documents			Devis	
	Déplacements (avion, parking, ...)			supplémentaire	
	Envois postaux				
	Recherche foncière				
	Recherche d'une terre / bien immobilier				
	Cadastre et plans divers			Devis	
	Rédaction d'un rapport			supplémentaire	
	Versement d'arrhes 45% du devis à la signature du contrat				

TARIFICATIONS GENEALOGIQUE

- Ligne directe : 30.000 F (avec déplacement)
- Honoraires : 4800 F de l'heure (avec déplacement sur Tahiti)
Si déplacement hors Tahiti, à la charge du client.
- Consultation : 3500 F (Pas encore en pratique)

TARIFICATION GENEALOGISTE

GENEALOGIE FAMILIALE				
Génération	Personnes	Montant	F H.T.	Désignation
1ère à 6ème par génération	1 à 7	50 000	F H.T.	Sont compris les fiches généalogiques avec les actes d'état-civil. Les testaments, notoriétés, jugement , et toutes autres documents y afférents sont fournis par le client ou à la demande du client par le généalogiste.
	8 à 14	65 000	F H.T.	
	15 et plus	80 000	F H.T.	

AUTRES TARIFS : déplacement à la demande du client pour les recherches

DEPLACEMENTS A LA JOURNEE :

Mairies de Tahiti	10.000 FCP	FCP H.T.
Archives	5.000 FCP	FCP H.T.
DAF	5.000 FCP	FCP H.T.
Autres administrations	5.000 FCP	FCP H.T.

COMMANDES ET RECUPERATION DES ACTES autres que sur l'île de Tahiti

Réception courrier par B.P.	1.500 FCP	FCP H.T.
Demande et réception par mails	1.000 FCP	FCP H.T.

Informatisation (scan de documents voire de travaux effectués) : compris dans les devis ci-dessus.

Arbre généalogique : devis à la demande, tarif en fonction du nombre de branches

Informatisation (scan de documents voire de travaux effectués) : compris dans les devis ci-dessus.

Tous les travaux sont effectués sur ordinateur, classer dans des sous-dossiers correspondant à chaque client.

Une convention est signée entre le généalogiste et le client. Les frais de déplacements et de logement éventuels restent à la charge du client. Après acceptation du devis par le client, un délai lui sera communiqué en fonction de la prestation et il est demandé un versement d'un acompte provisionnel de 50% de la somme pour démarrer les travaux.

A l'issue des recherches, et après règlement par le client du solde de la facture, un dossier sera remis au client, comprenant le travail terminé, ainsi que des copies des documents. En cas de recherches infructueuses, les justificatifs des recherches et des difficultés rencontrées seront communiqués au client.

Les paiements s'effectueront par chèque, en espèces ou par virement. Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois sans frais pour des prestations importantes.

Pour chaque demande de travaux, il sera effectué une convention de prestations dûment signée par le client et le prestataire.

TARIFICATION FENUA GENEALOGIE

Représentée par Mme **PERE Tina Hélène**

N° RCS : TPI 18 1723 A / N° TAHITI C 77 522

Bureau détaché : Papeete Immeuble KOO MEN TONG (face auto école du centre)

Tél. 87 38 13 21

I-Définitions simples

Généalogie : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles

Génération : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu

Filiation : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants

Souche : Enfants du De cujus (défunt)

Ligne directe : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier

II-Procédure, prestations et tarifs

ACTIVITES	NON	OUI	TARIF (HT)*
1-Consultation : Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement		X	9.000 fr
2-Établissement de devis : Pré-analyse du dossier		X	Compris dans la consultation
<i>Qualification de la demande :</i> Ligne directe		X	50.000 fr (actes fournis par l'intéressé(e))
Par génération		X	-50.000 fr / par génération (actes fournis par l'intéressé(e)) -Au delà de 5 génération, 80.000fr/ par génération supplémentaire (actes fournis par l'intéressé(e))
Par souche	X		
Autres prestations		X	Consultation spontanée : 9000 fr (hors cadre d'un contrat conclu)
<i>Étude généalogique et prestations :</i> - temps de recherches - analyse - rédaction du rapport - édition de l'arbre généalogique <i>Contrôle généalogique :</i> - vérification des données - proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF <i>Frais annexes complémentaires :</i> - prix des documents - déplacement (parking, avion, essence...) NB: 1 acompte est versé à la signature du contrat de prestations		X	FORFAIT (frais honoraires inclus) : -50.000 fr par génération (d'1 à 5 générations) -et 80.000 fr par génération supplémentaire (de la 6ème génération et au delà), + 50.000 fr frais de dossier (Sous réserve d'une demande tacite de l'intéressé(e), le prix des documents commandés par l'entreprise pour le compte de l'intéressé(e) et déplacements y afférents seront à rajouter au Devis délivré)
3- Contrat de prestations : - rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération - signature du contrat par les parties - remise d'un exemplaire du contrat au client		X	Compris dans le forfait

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entrainant un surcoût.



FE'E AVEAVE TUPUNA

Maeva SALMON
Généalogiste

N° carte professionnel : 2018.G.0014

POLYNESIE FRANCAISE

Vini : (689) 87 70 25 88

Mail : feeavevetupuna@gmail.com

TARIFICATION

2024

I – DEFINITION SIMPLES :

- GENEALOGIE** : - Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles.
 - Etude de la filiation en ligne directe et collatérale.
- GENERATION** : - Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu.
 - Degrés successifs.
- FILIATION** : - Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants.
- SOCHE** : - Enfant du De cujus (défunt).
 - Héritiers du De cujus.
- LIGNE DIRECTE** : - Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier.

II – PROCEDURE, PRESTATIONS et TARIFS :

ACTIVITES	NON	OUI	TARIF (FCP/HT)*
1 – Consultation : Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur la prestation sollicitée et leurs modalités de traitement, du besoin exprimé.		X	5 000 FCP <i>(Par consultation)</i>
2 – Etablissement de devis : Pré-analyse du dossier et étude des pièces.		X	30 000 FCP
Qualification de la demande : (au choix) - Ligne directe, par génération. - Par souche, par génération. - Autres prestations.		X X X	25 000 FCP 25 000 FCP 3 500 FCP <i>(De l'heure)</i>
Etude généalogique et prestations : - Temps de recherches. - Analyse. - Rédaction du rapport. - Edition de l'arbre généalogique.		X X X X	40 000 FCP <i>(Minimum)</i>
Contrôle généalogique : - Vérification des données. - Proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF.		X X	10 000 FCP 10 000 FCP
Frais annexes complémentaires : - Prix des documents. - Déplacement (parking, avion, essence).		X X	<i>(Selon le cas ou la prise en charge par le Client)</i>
3 – Contrat de prestations : - Rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunérations (ou devis). - Signature du contrat par les parties. - Remise d'un exemplaire du contrat au client.		X X X	20 000 FCP
NB : 1 acompte de 50 % est versé à la signature du contrat de prestations.			

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.

Tarification de la prestation du généalogiste

- **Une généalogie du client à son ancêtre** : cette formule permet de visualiser rapidement l'emplacement du client au sein d'une famille par rapport à un héritage.
 - de 1 à 6 générations : il est fourni les fiches généalogiques et les actes de décès. Les autres actes seront fournis par le client. Un forfait est appliqué.

Forfait : 15.000 F HT

Si le client sollicite des recherches plus complètes, il sera signé une convention spécifique et ce, sur demande du client.

- **Une dévolution successorale de la souche familiale (direct) du client en partant de l'ancêtre jusqu'au client** : on ne doit oublier aucune branche dans cette souche sous peine d'écarter des ayants-droits lors de partage de succession. Il est fourni toutes les fiches généalogiques et les actes de décès. Les autres actes voire testaments, notoriétés, jugement, etc..., doivent être fournis par le client. Un forfait est appliqué selon la génération du client et le nombre d'enfants de chaque génération.

1^{ère} génération :

- 1 à 4 branches : 50.000 F HT
- 5 à 9 branches : 50.000 F HT
- 10 à 14 branches : 50.000 F HT
- 15 et plus : 80.000 FHT

2^{ème} génération :

- 1 à 4 branches : 50.000 F HT
- 5 à 9 branches : 50.000 F HT
- 10 à 14 branches : 50.000 F HT
- 15 et plus : 80.000 FHT

3^{ème} génération :

- 1 à 4 branches : 50.000 F HT
- 5 à 9 branches : 50.000 F HT
- 10 à 14 branches : 50.000 F HT
- 15 et plus : 80.000 FHT

4^{ème} génération :

- 1 à 4 branches : 50.000 F HT
- 5 à 9 branches : 50.000 F HT
- 10 à 14 branches : 50.000 F HT
- 15 et plus : 80.000 FHT

5^{ème} génération :

- 1 à 4 branches : 50.000 F HT
- 5 à 9 branches : 50.000 F HT
- 10 à 14 branches : 50.000 F HT
- 15 et plus : 80.000 FHT

6^{ème} génération :

- 1 à 4 branches : 50.000 F HT
- 5 à 9 branches : 50.000 F HT
- 10 à 14 branches : 50.000 F HT
- 15 et plus : 80.000 FHT

- **Une dévolution successorale complète de l'ancêtre à ces héritiers directs ou collatéraux vivants à ce jour** : on ne doit oublier aucune branche familiale sous peine d'écarter des ayants-droits lors de partage de succession. On fournit les fiches généalogiques et tous les actes de décès. Les autres actes voire testaments, notoriétés, jugement, etc..., doivent être fournis par le client. Un forfait est appliqué :

1^{ère} génération :

- 1 à 4 branches : 50.000 F HT
- 5 à 9 branches : 50.000 F HT
- 10 à 14 branches : 50.000 F HT
- 15 et plus : 80.000 FHT

2^{ème} génération :

- 1 à 4 branches : 50.000 F HT
- 5 à 9 branches : 50.000 F HT
- 10 à 14 branches : 50.000 F HT
- 15 et plus : 80.000 FHT

3^{ème} génération :

- 1 à 4 branches : 50.000 F HT
- 5 à 9 branches : 50.000 F HT
- 10 à 14 branches : 50.000 F HT
- 15 et plus : 80.000 FHT

4^{ème} génération :

- 1 à 4 branches : 50.000 F HT
- 5 à 9 branches : 50.000 F HT
- 10 à 14 branches : 50.000 F HT
- 15 et plus : 80.000 FHT

5^{ème} génération :

- 1 à 4 branches : 50.000 F HT
- 5 à 9 branches : 50.000 F HT
- 10 à 14 branches : 50.000 F HT
- 15 et plus : 80.000 FHT

6^{ème} génération :

- 1 à 4 branches : 50.000 F HT
- 5 à 9 branches : 50.000 F HT
- 10 à 14 branches : 50.000 F HT
- 15 et plus : 80.000 FHT

Au cours des recherches effectués lors de ces généalogies et dévolutions et pour le cas où des erreurs ou oublis auraient été omises par la DAF, il sera demandé à la DAF de rectifier les fiches généalogiques avec les actes qui auront été fournis pour ce faire.

- **Toute autre généalogie à la carte fera l'objet d'une convention spécifique**

Toute autre recherche fera l'objet d'un devis gratuit et sans engagement du client. Celui-ci sera établi en fonction du type de prestation ainsi que des informations que le client pourra fournir pour démarrer les recherches (livrets de famille, actes d'état civil ou simplement dates et lieux de naissance, mariage, décès du personnage principal et de ses ascendants les plus proches).

Les recherches seront facturées selon un forfait. Les frais de déplacements et de logement éventuels restent à la charge du client. Après acceptation du devis par le client, un délai lui sera communiqué en fonction de la prestation.

Le travail de recherche ne commencera qu'après acceptation du devis par le client et versement d'un acompte provisionnel de 50% de la somme. Toutefois, pour les commandes inférieures à 20.000 F, la totalité de la somme sera demandée au client avant l'exécution des travaux.

- **Informatisation des travaux effectués et remise du dossier au client en papier** : tous les travaux sont effectués sur ordinateur, classer dans des sous-dossiers correspondant à chaque client. L'original est scanné conservé par le prestataire. L'original en papier est broché et est remis au client. Pour le cas où le client souhaiterait un nouvel exemplaire des travaux commandés, il sera facturé 15 F par page auquel sera ajouté 5.000 F par brochage. Seul le client est en mesure de solliciter des copies.

À l'issue des recherches, et après règlement par le client du solde de la facture, un dossier sera remis au client, comprenant le travail terminé, ainsi que des copies des documents trouvés. En cas de recherches infructueuses, les justificatifs des recherches et des difficultés rencontrées seront communiqués au client.

Les paiements s'effectueront par chèque, en espèces ou par virement. Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois sans frais pour des prestations importantes.

Pour chaque demande de travaux, il sera effectué une convention de prestations dûment signée par le client et le prestataire.

Tarifs des autres prestations (déplacement avec le client ou à la demande du client) :

- **Tarif à l'acte :**
 - **envoi par courrier ou avion : 2.000 F HT**
 - **envoi par courriel : 500 F HT**
 - **commander et récupérer dans les administrations : 10.000 HT**
- **Tarif horaire : 1.500 F HT**
- **Tarif demi-journée : 5.000 F HT**
- **Tarif journée : 10.000 F HT**
- **Informatisation** (scan de documents voire de travaux effectués) : compris dans les devis ci-dessus.

Tout autre relation avec le client, fera l'objet d'une convention en accord avec le client.

TARIF PROPOSE

Par génération

25 000 HT

TVA 13%

28 250 TTC

N°TAHITI F54953 – Papenoo PK 17,500 côté montagne
Email : tatianateiri5@gmail.com - Tél 87 34 11 64 - BP 111655 98709 MAHINA

Email : tatianateiri5@gmail.com - Tél 87 34 11 64 - BP 111655 98709 MAHINA

Généalogie : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles
Génération : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu
Filiation : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants
Souche : Enfants du De cujus (défunt)
Ligne directe : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier

[illegible]

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût



Prestations

<u>Activités</u>	<u>Tarif (HT) *</u>
Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement.	5.000 cfp / Consultation
Analyse du dossier	5.000 cfp / Heure
Etablissement du devis	Gratuit
En ligne directe <i>(Relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier)</i>	<u>Prestation incluant :</u> • Temps de recherche • Analyse • Rédaction du rapport • Edition de l'arbre généalogique
Par génération <i>(Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu)</i>	
Par souche <i>(Enfants du défunt (appelé également « De cujus »))</i>	
Contrôle généalogique & Autres prestations	5.000 cfp / Heure
Frais annexes et complémentaires • Prix des documents • Déplacement	Définition de la prestation et établissement d'un devis estimatif.
Acompte de 50% versé à la signature du contrat de prestation <i>(Art. LP 3 Loi du Pays N° 2016-12 du 12/04/2016 -Réglementation activité généalogie en PF)</i>	

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.

M. TEROOATEA Saïd - Généalogiste agréé

Autorisation délivrée par le Ministère des Affaires Foncières suivant l'arrêté n°6727/MED du 30 juillet 2018 portant autorisation d'exercer l'activité de généalogiste en Polynésie Française.

N° TAHITI C62433 -001

Courriel : saidterooatea@protonmail.com

CABINET TETAAHI KEILANI

Agrément N°2018 – G00008 – N° TAHITI E76578
(Anciennement Agréé sous le numéro N°8400 / PR / AA du 18 / 11 / 2010)
B.P. 140 268 – 98 701 ARUE – polygenealogie@gmail.com

TARIFICATIONS 2024

I-DÉFINITIONS SIMPLES

Généalogie : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles
Génération : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu
Filiation : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants
Souche : Enfants du De cujus (défunt)
Ligne directe : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier

II- PRESTATIONS			III-TARIFICATIONS
	NON	OUI	(Hors Taxes*)
1- CONSULTATION			
1-1 Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement.....		✓	A partir de la 30 ^{ème} min. 3000 F / par heures
2- ÉTABLISSEMENT DE DEVIS			
2-1 Préanalyse du dossier.....		✓	
* Tous les actes civils antérieurs à 70 ans d'âges seront fournis par le client			
3- QUALIFICATION (Ascendance ou descendance)			
3-1 Ligne directes (uniquement la filiation à partir du demandeur sans les collatéraux)		✓	10 000 F /par ancêtres
3-2 Par générations (incluant les frères et sœurs éventuellement)		✓	20 000 F/par ancêtres
3-3 Par souches (avec tous les enfants de l'ancêtre décédé)		✓	20 000 F/par ancêtres
3-4 Si forfait de 5 générations (incluant les frères et sœurs éventuellement).		✓	80 000 F/par ancêtres
4- CONTRAT DE PRESTATION			
4-1 Rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération.		✓	
4-2 Signature du contrat par les parties.....		✓	
4-3 Remise d'un exemplaire du contrat au client.....		✓	
5- AUTRES PRESTATIONS			
5-1 Déplacement et signatures chez le notaire en qualité de témoin.....		✓	10.000 F
5-2 Recherches et Études foncières.....		✓	
5-3 Déplacement et réunion en famille, en société, en association etc...sur l'île de Tahiti.....		✓	30.000 F/Forfait
5-4 Déplacement et réunion de famille, société, association etc...dans les archipels.....		✓	
Études généalogiques et prestations			
✚ Temps de recherches et analyse (2 semaines minimum)		✓	
✚ Rédaction du rapport (A la demande du client)		✓	
✚ Édition de l'arbre généalogique.....		✓	
Contrôle généalogique			
✚ Vérification des données.....		✓	
✚ Proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF....		✓	1 500 F/ par parent
Frais annexes complémentaires			
✚ Fiches généalogiques de la DAF.....		✓	500 F
✚ Copie originale de la généalogie A3.....		✓	600 F
✚ Copie originale de la généalogie A4.....		✓	250 F
✚ Autres copies A3 – Noir/blanc.....		✓	350 F
✚ A3 – en couleur.....		✓	500 F
✚ Autres copies A4 - Noir/blanc.....		✓	50 F
✚ A4 – en couleur.....		✓	50 F

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût

(*) Tous les actes civils antérieurs à 70 ans d'âges seront fournis par le client

TARIFICATION

I – Définitions simples

Généalogie : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles
Génération : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu
Filiation : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants
Souche : Enfant du De cujus (défunt)
Ligne directe : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier

II – Procédure, prestations et tarifs

ACTIVITES	NON	OUI	TARIF (HT) *
1 – Consultation :			
• Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement.		X	Gratuit
2 – Etablissement de devis :			
• Pré-analyse du dossier		X	30.000 F CFP
Qualification de la demande :			
• Ligne directe		X	Par génération
• Par génération		X	25.000 F CFP
• Par souche		X	25.000 F CFP
• Autres prestations		X	5.000 F CFP/Heure
Etude généalogique et prestations :			
• Temps de recherches (minimum 2 semaines)		X	Inclus
• Analyse		X	Inclus
• Rédaction du rapport		X	A définir avec le client
• Edition de l'arbre généalogique		X	Inclus
Contrôle généalogique :			
• Vérification des données		X	Obligatoire
• Proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF		X	A définir avec le client
Frais annexes complémentaires :			
• Prix des documents		X	200 F CFP/Fiche généalogique
• Déplacements (parking, avion, essence...)			A définir avec le client
NB : Acompte à verser à la signature du contrat de prestations			50 %
3 – Contrat de prestation :			
• Rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunérations		X	Art. LP Loi du Pays n° 2016-16 du 12/04/2016 (réglementation activité généalogie en PF)
• Signature du contrat par les parties		X	
• Remise d'un exemplaire du contrat au client		X	

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.

CABINET TURLAN PIERRE
GENEALOGISTE AGREE - AFFAIRES DE TERRES
Agrément 1664/MFR/AA DU 11 06 1991
Carte professionnelle 2018...G 0007
Tél 40 45 46 44 - 87 27 27 56
Mail : turlanpierre@mail.pf

TARIFICATIONS
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

GENEALOGIES

Branche PATERNELLE (forfait)

GP - AGP- AGM AAGPTS 5 - 6 générations70 000 TTC
ou la GM

GM - AGP- AGM AAGPTS 5 - 6 générations50000 TTC
ou le GP

Branche MATERNELLE (forfait)

GP - AGP- AGM AAGPTS 5 - 6 générations70 000 TTC
ou la GM

GM - AGP- AGM AAGPTS 5 - 6 générations50000 TTC
ou le GP

1 génération branche collatérale20 000 TTC

CABINET TURLAN Pierre
GENEALOGISTE AGREE - AFFAIRES DE TERRES
Agrément N° 1664/MFR/AA du 11-06-1991
Carte Professionnelle 2018.G.0007
BP 3209 PAPEETE - Tél 40 45 46 44 - 87 27 27 56

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.



POLYFENUA

RC: 2222-A

E-mail: polyfenua@gmail.com

BP 3949 – 98713 PAPEETE TAHITI

YAN Shayne

N°TAHITI: D 93345

Tel: (689) 89 49 88 89

Fariipiti - PAPEETE

TARIFICATION 2024

I-Définitions simples

Généalogie : Recherche de l'origine et l'étude de la composition des familles

Génération : Ensemble de personnes situées au même niveau de filiation par rapport à un individu

Filiation : Lien de parenté qui unit les ascendants et descendants

Souche : Enfants du De cujus (défunt)

Ligne directe : Elle relie un individu à son ancêtre pour prouver sa qualité d'héritier

II-Procédure, prestations et tarifs

ACTIVITES	NON	OUI	TARIF (HT) *
1- Consultation : Entretien préalable à l'ouverture d'un dossier, entre le client et le généalogiste sur les prestations sollicitées et leurs modalités de traitement		X	Gratuit
2- Établissement de devis : Pré-analyse du dossier		X	30.000 F CFP
Qualification de la demande : - Ligne directe - Par génération - Par souche - Autres prestations		X X X X	Par génération 30.000 F CFP 30.000 F CFP A partir de 5.000 F CFP/Heure
Étude généalogique et prestations : - Temps de recherches (min. 2 semaines) - Analyse - Rédaction du rapport - Edition de l'arbre généalogique		X X X X	Inclus Inclus A définir avec le client Inclus
Contrôle généalogique : - Vérification des données - Proposition d'une mise à jour des données détenues par la DAF		X X	Obligatoire A définir avec le client
Frais annexes complémentaires : - Prix des documents - Déplacement (parking, avion, essence...) - Intervention chez le notaire ou l'avocat		X X X	200 F CFP/ Fiche généalogique A définir avec le client 10.000 F CFP
NB : Acompte à verser à la signature du contrat de prestations			50 %
3- Contrat de prestations : - Rédaction des modalités relatives aux prestations et rémunération - Signature du contrat par les parties - Remise d'un exemplaire du contrat au client		X X X	Art. LP 3 Loi du Pays N° 2016-12 du 12/04/2016 (Réglementation activité généalogie en PF)

(*) Tarifs susceptibles de modifications en cas de nouvelles données entraînant un surcoût.